

Avis adopté à la séance plénière du 7 juillet 2020

Génération nouvelles : construire les solidarités de demain

Déclaration du groupe des Professions libérales

Études perturbées, confinement imposé dans des logements exigus, absence de restauration collective à tarif social, absence de jobs de subsistance, stages remis en cause, entretiens d'embauche reportés voire annulés : La pandémie de la Covid-19 a brisé brutalement les projets et les espoirs de nombreux jeunes.

Génération galère, génération sacrifiée ou encore génération Covid... une chose est certaine : la jeunesse d'aujourd'hui payera un lourd tribut à cette crise, comme le craignent les 700 000 jeunes qui rentreront sur le marché du travail à la rentrée.

Mais la Covid n'est pas l'unique responsable de la crise traversée par la jeunesse. Comme l'a souligné l'avis *Fractures et transitions : réconcilier la France*, la jeunesse a hérité des inégalités intra et intergénérationnelles qui se creusent et qui constituent un frein à la mobilité sociale que les différentes politiques publiques menées ces dernières décennies n'ont pas réussi à enrayer.

Réussir mieux que ses parents, et offrir des perspectives de réussite plus grandes encore à ses propres enfants est aujourd'hui devenu plus difficile.

Inégalités scolaires, des chances, de revenus, de patrimoine ou encore d'accès aux droits... l'état des lieux dressé par cet avis est accablant, mais juste.

Beaucoup se joue dès la petite enfance. L'apprentissage de la langue par exemple est une des premières inégalités, dès l'entrée en maternelle. Et bien en amont, c'est au niveau de la crèche même que les premières inégalités apparaissent : 5 % des enfants de familles défavorisées y sont accueillis à la crèche contre 22 % des enfants de familles favorisées, soit 4 fois moins !

C'est pourquoi, nous soutenons la recommandation n° 3 qui préconise d'accentuer les efforts en matière d'encadrement des classes pour organiser l'accueil plus individualisé des élèves ciblant en priorité la maternelle et le primaire.

Comme nous approuvons aussi la recommandation n° 5 qui prône la nécessité de garantir les conditions d'un véritable accompagnement individualisé de tous les élèves en matière d'orientation.

Tout comme la recommandation n° 10 pour un droit à la formation au profit des jeunes qui ont arrêté leurs études ou commencé à travailler entre 16 et 18 ans, alors qu'ils étaient en droit de bénéficier durant cette période de 2 années de formation.

Si les préconisations de l'avis sont de nature à favoriser l'édification d'un nouveau modèle social, certaines d'entre elles nous sont plus discutables.

Hormis la préconisation n° 17 qui suggère de faire évoluer, au moyen d'outils fiscaux, les comportements de placements et de transmission des séniors au profit d'investissements de solidarité intergénérationnelle, la refonte globale de la fiscalité suscite de notre part quelques réserves.

Cependant, malgré sa tonalité pessimiste, cet avis réussi à transmettre un message d'espoir.

Parce que ses préconisations contribueront à faire des générations nouvelles des générations de solutions, le groupe des professions libérales a voté l'avis.